

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 26 (1955)

**Heft:** 9

**Rubrik:** Annexe

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Requête**

### **pour la transformation de l'Ecole d'horlogerie, de mécanique et d'électricité de Saint-Imier en technicum**

Au Conseil-exécutif du canton de Berne, Berne.

Moutier/Delémont, le 22 août 1955.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Nous avons l'honneur de présenter la présente requête à votre bienveillante attention en l'accompagnant des considérations qui suivent.

#### **I. Evolution générale de la société vers la technique**

La technique est l'élément moteur du progrès matériel et de la prospérité. Depuis quelque temps ce moteur tourne à une cadence de plus en plus accélérée. Nous ne faisons presque plus rien sans l'aide d'instruments, d'appareils, de machines qui sont des réalisations de plus en plus perfectionnées de la technique. Cela est vrai dans tous les domaines : l'hygiène, l'entretien du ménage, l'occupation des loisirs. Au bureau, au laboratoire, dans l'administration, dans l'agriculture, dans l'artisanat, dans l'industrie, la technique remplace peu à peu l'homme par des machines capables d'effectuer des tâches de plus en plus compliquées. Nous avons passé le seuil de l'ère du presse-bouton. Et la course au progrès technique continue à un rythme qui passe toute imagination. Elle marque des points surtout dans les pays fortement industrialisés, où l'économie libre est stimulée par le libre jeu de la concurrence.

Il n'y a plus de prospérité matérielle possible sans une large extension de la recherche scientifique et technique. Même les Collèges des Jésuites à l'étranger, qui depuis des siècles étaient restés fidèles aux humanités, s'adaptent aux besoins nouveaux et commencent de faire une large place aux sciences et à la technique.

On a donné un nom nouveau à la tendance actuelle de remplacer l'homme par la machine. C'est l'automatisation. Loin d'engendrer le chômage, elle fait naître de meilleurs emplois, de meilleures conditions de travail et de vie.

#### **II. Situation particulière de la Suisse et de notre région dans le domaine de la technique**

Il semble, au premier abord, que la Suisse n'est pas en retard dans le domaine des applications de la technique. Nous avons des industries florissantes, des produits dont la qualité reste insurpassée dans le monde entier. Mais nous constatons aussi que nous devenons de plus en plus tributaires de l'étranger pour les applications nouvelles de la technique et que, pour certaines machines même, nous devons nous borner à passer des contrats de location, leur fabrication et leur achat nous étant interdits.

Nous constatons encore que dans la lutte pour la possession des marchés, nous avons affaire à des concurrents qui deviennent chaque

jour plus dangereux, parce qu'ils arrivent à produire mieux et meilleur marché, grâce à des procédés de fabrication plus perfectionnés. Il semble aussi que certaines de nos branches industrielles, trop bien organisées sur le plan commercial, ne vouent plus à la recherche toute l'attention et tous les moyens voulus du fait de l'absence de concurrence au cours des années passées.

Et pourtant nous avons d'excellentes écoles techniques : les écoles polytechniques de Zurich et de Lausanne et six technicums, nombre que d'aucuns estiment suffisant et d'autres nettement insuffisant. Nous vivons un peu dans l'euphorie d'une conjoncture exceptionnelle en espérant qu'elle durera toujours et nous aurions volontiers tendance à croire que cette haute conjoncture est la preuve de notre supériorité technique. Or, si nous ne luttons pas sans relâche et sans défaillance pour augmenter le nombre, le choix, la qualité de nos produits industriels et pour en diminuer le prix, nous serons assez vite dépassés par d'autres pays, qui auront voué à la formation technique de leur jeunesse des efforts plus considérables.

Dans la lutte pour la prospérité, l'élément de base reste et restera l'homme et par conséquent la formation d'ingénieurs, de techniciens, de mécaniciens, de spécialistes.

Dans le Jura bernois, la région la plus industrialisée du canton, nous n'avons pas de technicum proprement dit. Nos futurs techniciens fréquentent les technicums de Bienne, de Berthoud et le technicum neuchâtelois du Locle-La Chaux-de-Fonds. L'École d'horlogerie, de mécanique et d'électricité de Saint-Imier forme aussi quelques techniciens-horlogers et quelques techniciens-mécaniciens. Les possibilités offertes à nos jeunes gens, désireux de se spécialiser dans une branche technique, semblent donc suffisantes. En fait, cela n'est pas le cas. Le technicum du Locle-La Chaux-de-Fonds est plutôt dirigé vers l'horlogerie. Celui de Bienne est bilingue et doit refuser chaque année beaucoup de candidats romands à l'admission. Celui de Berthoud est entièrement allemand et l'École d'horlogerie de Saint-Imier, du fait de son nom déjà, n'exerce pas un attrait suffisant pour notre jeunesse. Son recrutement serait meilleur, si elle était un technicum.

Depuis quelque 30 à 40 ans on constate que le centre de gravité, de l'industrie horlogère se déplace lentement vers le sud, au pied de la région jurassienne. Ses grands centres sont maintenant Granges et Bienne. La Chaux-de-Fonds et Le Locle sont des cités horlogères depuis le début de cette industrie. Mais c'est dans le sud aussi que se trouvent les grandes écoles techniques. Est-ce une cause ou une conséquence du déplacement du centre de gravité de l'horlogerie ?

Nous avons dans le Jura une industrie des machines de haute précision florissante. Nous devons chercher à la maintenir d'abord et à la développer ensuite. A cet effet nous devons orienter nos jeunes gens capables vers cette branche prospère de l'industrie. Cela doit être d'autant plus aisé que notre population, depuis des générations, est attachée à la vie de l'usine et qu'elle montre des aptitudes toutes particulières pour le travail de précision. Certes, lorsque les affaires marchent bien, ni les fabricants, ni les techniciens n'éprouvent le besoin de favoriser l'éclosion de nouvelles entreprises et la formation de nouveaux concurrents. Cependant la sauvegarde de notre prospérité dépend de l'ouverture de nouvelles usines et de la formation d'un personnel technique apte à perfectionner la qualité de nos produits et à en créer de nouveaux. Il est donc bien du devoir des autorités d'orienter notre jeunesse vers les études techniques et de lui donner la possibilité d'acquérir sa formation professionnelle dans la région même.

### III. L'Ecole d'horlogerie, de mécanique et d'électricité de Saint-Imier

Cet établissement est dans sa 90<sup>e</sup> année d'existence. Depuis 1917 il possède une section technique. Il a rendu à la région de très grands services en formant des techniciens-mécaniciens, des techniciens-horlogers, des horlogers-rhabilleurs, des horlogers-praticiens, des outilleurs-horlogers, des régleuses, des mécaniciens-faiseurs d'étampes, des mécaniciens de précision, des mécaniciens-outilleurs, des dessinateurs en machines et des radio-électriciens. L'effectif moyen annuel est actuellement de 130 élèves dont environ un quart de techniciens. Si, dans le Jura, le besoin se fait sentir d'ouvrir un technicum, il est tout naturel que l'on cherche à développer un établissement existant, plutôt qu'à créer une école entièrement nouvelle. Les raisons qui militent en faveur de cette manière d'agir dépassent en importance toute autre considération.

La transformation de l'Ecole d'horlogerie, de mécanique et d'électricité de Saint-Imier en technicum répond à un besoin. Elle stimulerait l'orientation de nos jeunes gens vers les branches techniques et préparerait ainsi à notre région de meilleures conditions de lutte pour la prospérité générale du pays.

### IV. Conclusions

Nous concluons ainsi :

1. La prospérité de notre région, et de ce fait celle du canton tout entier, dépendent dans une large mesure des efforts que nous ferons, d'une part, pour favoriser les recherches scientifiques et techniques, d'autre part, pour former des techniciens dans le sens le plus large du mot.
2. Pour stimuler un courant favorable à l'orientation de notre jeunesse vers les branches techniques, il importe que nous ayons, chez nous, dans le Jura, une école technique qui ait le prestige d'un technicum.
3. L'Ecole d'horlogerie, de mécanique et d'électricité de Saint-Imier peut, sans grands frais, être transformée en technicum. La commune de Saint-Imier est disposée à faire, à cet effet, tous les sacrifices nécessaires dans le cadre des dispositions légales en vigueur.
4. Les études de base qu'appelle cette transformation sont jointes en annexe (bulletin de l'ADIJ N° 5/1955, pages 109 et suivantes), ainsi que le rapport de la Commission d'étude que nous avons désignée en son temps pour l'examen de cette question.
5. Nous fondant sur les dispositions légales fédérales et cantonales en vigueur, et plus particulièrement sur l'art. 10 de la loi sur les écoles techniques cantonales, nous vous prions d'élever l'Ecole d'horlogerie, de mécanique et d'électricité de Saint-Imier au rang de technicum.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour l'ADIJ :

Le secrétaire,  
René STEINER.

Le président,  
Frédéric REUSSER.

---

#### ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du *Bulletin* : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. Reusser et STEINER

Publicité : Administr. du *Bulletin* — Editeur : Imp. du *Démocrate* S. A., Delémont

Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVA 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

*Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source*